

Convention d'engagement réciproque entre une l'association SOS Chiens et Chats 14160

Représentée par son Président,

et.....

Demeurant :

Tél.....Mail

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat affichée par notre association.

SOS Chiens et Chats 14160 s'engage :

- à lui confier des missions et activités conformes à ses possibilités
- à écouter ses suggestions,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- à émettre des reçus pour abandon de remboursements de frais (carburant...) de ses dépenses, préalablement autorisées, engagées dans le cadre du bénévolat

L'Association pourra à tout moment mettre fin à la collaboration de bénévolat mais, dans toute la mesure du possible, après un entretien explicatif

..... s'engage à l'égard de l'Association

- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association : bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,
- à respecter son éthique, son fonctionnement
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues et en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations (si proposées.)

..... pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

A..... le

Association

Le Bénévole